

Parc thermal, lieudit Le Parc : grand escalier (inscription : arrêté du 22 novembre 1990) ; lampadaires (inscription : arrêté du 22 novembre 1990) ; édicules et chalets du parc : chalet d'Aïssance ou des Boules, de 1923 ; chalet des Enfants, de 1925 ; pavillon des Jouets, de 1925 ; chalet des Anes, de 1923 ; pavillon Heudebert, de 1923 ; pavillon Émeraude, de 1925 ; Tea Room, de 1912 (inscription : arrêté du 22 novembre 1990) ; exèdre à musique (inscription conservatoire : arrêté du 22 novembre 1990).

Villas : villa Saint-Pierre, ancienne villa Debrousse, construite en 1893 par Charles Garnier, lieudit Gérémy, pour les façades, toitures, hall et salle à manger ; villa Nino construite en 1886-1887 pour son fils par Garnier, lieudit Gérémy, pour les façades, toitures et clôture ; villa Minima, extension réalisée en 1905 de la villa Nino, lieudit Le Parc, 2, avenue Bouloumié, pour les façades, toitures et clôture ; villas jumelles Sainte-Marie et Saint-Louis, construites pour deux médecins en 1912 par André Colin, lieudit Le Parc, pour les façades et toitures (inscription : arrêté du 22 novembre 1990).

Yonne

Avallon. - Hôtel Condé (ancien), 6, rue Belgrand : partie édifiée au XVIII^e siècle, y compris l'escalier, CAD. AM 108 (inscription : arrêté du 12 juillet 1990).

Villeneuve-sur-Yonne. - Maison Joseph-Joubert, 18, rue Joseph-Joubert, CAD. AE 813 (inscription : arrêté du 7 mars 1990).

Territoire de Belfort

Courtelevant. - Moulin Marion, comprenant : corps de bâtiment perpendiculaire au bâtiment d'habitation à l'Ouest, y compris leur mur mitoyen et sa toiture jusqu'aux noues ; bâtiment en pans de bois, adossé au précédent à l'Est ; partie en pierre de taille du canal d'amenée ; ensemble des installations mécaniques de meunerie (inscription : arrêté du 18 septembre 1990).

Essonne

Chalo-Saint-Mars. - Château du Grand-Saint-Mars : chapelle (inscription : arrêté du 20 novembre 1990).

Morigny-Champigny et Etrechy. - Pont-aqueduc de la Jeurre (inscription : arrêté du 20 février 1990).

Saint-Chéron et Breux-Jouy. - Domaine de Baville : château, toutes ses dépendances, les deux parcs clos de murs et leurs fabriques (inscription : arrêté du 22 octobre 1990).

Hauts-de-Seine

Boulogne-Billancourt. - Immeuble, 24, rue Nungesser-et-Coli et 23, rue de la Tourelle : façades et couvertures sur rues et sur courtes ; sol des courtes ; hall d'entrée (inscription : arrêté du 31 octobre 1990).

Meudon. - Domaine du Petit Bellevue : parcelle AD 302, 59, route des Gardes (inscription conservatoire : arrêté du 3 juillet 1990) ; bâtiment, 61, route des Gardes : façades et toitures sur rue (inscription : arrêté du 3 juillet 1990) ; bâtiment, 67, route des Gardes : façades et toitures sur rue (inscription : arrêté du 18 mai 1990).

Parcelle AB 300, y compris la Maison dite des Colonnes et la grotte artificielle, 62, route des Gardes (inscription : arrêté du 12 juin 1990).

Ancien château de Bellevue, 1, allée Pompadour : glacières (inscription : arrêté du 17 juillet 1990).

Rueil-Malmaison. - Jardin des Éillets, 13, avenue du Château de Malmaison (inscription : arrêté du 17 juillet 1990).

Parc de Bois-Préau, 2, rue Charles-Floquet (inscription : arrêté du 17 juillet 1990).

Domaine de Malmaison (parcelle BO 41), 12, avenue du Château-de-Malmaison (inscription conservatoire : arrêté du 17 juillet 1990).

Seine-Saint-Denis

Lilas (Les). - Mairie, 2, avenue Waldeck-Rousseau : intérieur de la salle des Fêtes (inscription : arrêté du 8 novembre 1990).

Val-de-Marne

Nogent-sur-Marne. - Cinéma Artel-U.G.C. (ancien Royal-Palace), 165, grande rue Général-de-Gaulle : façade (inscription : arrêté du 16 mai 1990).

Périgny-sur-Yerres. - Closerie et villa Falbala, lieudit Le Moulin (inscription : arrêté du 3 juillet 1990).

Val-d'Oise

Châtenay-en-France. - Eglise Saint-Martin (classement : arrêté du 2 janvier 1990).

Villeron. - Domaine de la grange de Vollerand : colombier, puits et caves (inscription conservatoire : arrêté du 20 février 1990).

Guadeloupe

Basse-Terre. - Maison Coquille ou maison Turlet, 4, rue Léonard : entrée, bâtiment principal, cours pavées, escalier, fontaine et jardin (classement : arrêté du 13 septembre 1990).

Bouillante. - Habitation La Lise, lieudit Pigeon : moulin et sa roue à auget couvert en pavillon d'essentes de bois, y compris l'ancienne forge en vis-à-vis de l'autre côté de la roue ; vinaigrerie avec l'emplacement de la cuve et sa petite cheminée circulaire ; bâtiments de la cafetière comprenant : aqueduc, à partir de la retenue d'eau servant de dérivation avec le complexe du lavoir et des latrines ; bâtiments adossés à l'aqueduc en appentis (bonifierie et maniocerie autour d'une roue à eau secondaire) ; boucan à tiroirs ; ancienne balance ; murs de l'ancien corail à l'entrée ; chemins dallés et poncés sur les fils d'eau (inscription conservatoire : arrêté du 14 décembre 1990).

Grand-Bourg - Marie-Galante. - Moulin Murat (inscription conservatoire : arrêté du 25 janvier 1990).

Moule (Le). - Habitation Zevallos : logement principal avec sa case à vent ; mur de clôture ; remise ; cheminée de la sucrerie ; ancien puits ; aiguillage du train (classement : arrêté du 24 septembre 1990).

Pointe-à-Pitre. - Marché central couvert, y compris la fontaine (inscription conservatoire : arrêté du 14 décembre 1990).

Ancien presbytère Saint-Pierre-et-Saint-Paul, composé de la maison, la grille de clôture et l'escalier vers la place de la Victoire (inscription conservatoire : arrêté du 14 décembre 1990).

Saint-Barthélemy. - Maison Dinzey, dite Le Brigantin, y compris le mur de clôture, les jardins, la cour en terrasse et les dépendances, rue Jeanne-d'Arc, à Gustavia (inscription : arrêté du 17 avril 1990).

Saint-François. - Moulin de Chassaing (inscription : arrêté du 25 janvier 1990).

Vieux-Habitants. - Habitation Darius, dite La Coulisse : bâtiment de la bonifierie, y compris ses équipements techniques, sa terrasse, les murs de soutènement et escaliers adjacents ainsi que le canal de la prise d'eau (inscription : arrêté du 20 avril 1990).

Martinique

Fort-de-France. - Cathédrale, entre les rues Blénac et Antoine-Siger, face à la place Monseigneur-Romero (classement : arrêté du 9 octobre 1990).

Préfecture, à l'angle des rues Victor-Sévère et du Gouverneur-Général-Félix-Eboué : façades et toitures des trois bâtiments (bâtiment principal et les deux bâtiments administratifs bordant de part et d'autre l'allée d'honneur) (inscription : arrêté du 20 mars 1990).

Résidence « Les Tourelles », dite résidence du Gouverneur-Félix-Eboué, route de Didier : façades et toitures (inscription : arrêté du 20 mars 1990).

Morne-Rouge. - Calvaire et chemin de croix (inscription conservatoire : arrêté du 20 mars 1990).

Sainte-Anne. - Eglise : façades et toitures, à l'exception du clocher (inscription : arrêté du 12 novembre 1990).

Saint-Esprit. - Mairie, rue Schœlcher : cour d'entrée ; façade et toiture sur rue (inscription : arrêté du 27 août 1990).

Saint-Pierre. - Piliers du pont Verger, en bordure de la rivière Roxelane, face à la rue du Pont-Militaire (inscription : arrêté du 12 octobre 1990).

Piliers du pont Militaire, en bordure de la rivière Roxelane, rive gauche, face à la parcelle C 223 (inscription : arrêté du 12 octobre 1990).

Trois-Îlets. - Eglise Notre-Dame-de-la-Délivrance (inscription : arrêté du 20 mars 1990).

La Réunion

Saint-Denis. - Villa Repiquet (façades et toiture) ainsi que ses dépendances et la clôture avec son barreau, 25, rue de Paris (inscription : arrêté du 7 août 1990).

Villa Timol (façades et toitures), avec le jardin et son bassin ainsi que le barreau créole, 32, rue de Paris (inscription : arrêté du 11 septembre 1990).

Saint-Louis. - Villa Edwards, avec ses dépendances, verger et jardins ainsi que les clôtures et barreau, 130, rue du Docteur-Vergès (inscription : arrêté du 28 novembre 1990).

Saint-Paul. - Villa Desvignes, avec ses dépendances et sa cour, rue du Commerce (inscription : arrêté du 13 mars 1990).